

# **Communiqué à la presse du 20 janvier 2001**

## **En préparation du conseil communal du 22 janvier 2001**

Chastre, le 20 janvier 2001

A l'attention de la presse

Voici une copie des points que nous avons souhaité faire rajouter à l'ordre du jour du conseil communal du 22 janvier. Nous vous présentons succinctement la justification des points déposés officiellement de même qu'un bref argumentaire réalisé à votre intention. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter.

### **1. Note indicative de politique générale relative à la durée de la législature**

#### **Justification:**

à présent que le collège est composé et que la répartition des compétences a été effectuée, nous aimerions obtenir les indications suivantes:

- quelle est l'orientation générale à 6 ans que la majorité souhaite imprimer à la commune sachant que cette majorité est plurielle tant au niveau des programmes que des valeurs?
- quelles sont les priorités générales de la majorité d'un point de vue prospectif indépendamment de l'aspect budgétaire (tel qu'il est précisé dans l'art. 96 de la NLC) ?

#### **Argumentation:**

notre constat est que la majorité sortante a géré la commune " au coup par coup " sans véritable vue prospective, ni vue d'ensemble de ce vers quoi la commune de Chastre était censée évoluer. Nous attendons un geste clair de la part de la nouvelle majorité pour nous indiquer sa politique globale à 6 ans. Quelles seront les priorités: gestion de l'extension de l'habitat, développement économique de la commune, aménagement du territoire, politique sociale..... ???

### **2. Eco-conseil à Chastre en 2001**

#### **Justification:**

sachant que l'éco-conseillère est arrivée en fin de contrat, nous aimerions connaître la position du collège concernant les points suivants:

- qu'advient-il des travaux entamés ?
- qui remplacera l'éco-conseillère et selon quelles modalités ?

#### **Argumentation:**

Chastre a été une commune pilote en ce qui concerne les projets de Biodiversité et est actuellement passée en PCDN: la présence d'un-e éco-conseiller-ère est indispensable: - pour donner suite à l'audit qui a été réalisé au printemps dernier - pour qu'une continuité puisse être assurée pour tous les projets entamés....

Nous serons vigilantes sur les critères de recrutement pour cette fonction qui nous semble capitale dans l'évolution du PCDN.( ouverture publique de poste, recrutement basé sur des critères objectifs, choix en fonction du niveau de compétences et non d'une appartenance politique).

Pour tout renseignement complémentaire:

Catherine Brusselmans: 081/ 60 05 94

Françoise Lemoine: 081/ 61 39 90